



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
DE LA CONSULTATION N01/LSTGP/USTOMB/2025
RELATIF A L'ACQUISITION, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DU MATERIEL ET
D'EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES AU PROFIT DU LABORATOIRE DE RECHERCHE DE
SCIENCE TECHNOLOGIE ET GENIE DES PROCÉDES SCIENCES ET DE LA
TECHNOLOGIE D'ORAN MOHAMED BOUDIAF

NIF : 408020000310039

--En application des articles de la loi n 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

-Conformément à l'article N°26 du cahier des charges « attribution provisoire »

Conformément aux dispositions de l'article 82 décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'USTOMB informe l'ensemble des soumissionnaires des résultats de la consultation N°01/LSTGP/USTOMB/2025, relatif à l'acquisition, installation et mise en service du matériel et d'équipements scientifiques au profit du laboratoire de recherche de science technologie et génie des procédés de l'USTOMB, qu'à l'issue du jugement des offres, la convention est attribué provisoirement au soumissionnaire suivant :

N° Lot	Intitulé des Lots	Dénomination de la société	Montant DA/TTC	Délai de livraison	NIF	Note Technique	Note Financière
Unique	Cinétique PH par calcul scientifique de laboratoire	ETS DEBAB MED-CONNECTION	HT= 460 000 DA	10 jours	169223000523107	67 points	20 points

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire de la convention à l'USTOMB, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire de la convention, dans le cadre de la consultation, peut introduire un recours, auprès du service contractant.

Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter du premier affichage de l'avis d'attribution provisoire de la consultation à l'USTOMB. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Le Recteur de l'USTOMB